



PREFET DE LA REGION BASSE NORMANDIE

PLAN DE SOUTIEN POUR L'ELEVAGE FRANÇAIS.

Mesures concrètes mises en œuvre en Basse-Normandie depuis la venue du Ministre le 21 juillet 2015.

Le Ministre en charge de l'agriculture s'est rendu à Caen le 21 juillet dernier et a rencontré les représentants professionnels des filières touchées par la crise.

A l'issue de ce déplacement, le Gouvernement a décidé d'un plan de soutien à l'élevage français.

Dans le cadre de ce plan, les services de l'Etat en région se sont mobilisés immédiatement.

En assurant auprès des acteurs agricoles une large diffusion du plan de soutien.

En proposant au ministère de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la forêt la prise en compte des spécificités régionales pour la mise en place des mesures d'aides d'urgence à l'agriculture.

En réunissant sous l'égide des préfets de départements, dès le 24 juillet dans la Manche, les 29 et 30 juillet respectivement dans le Calvados et dans l'Orne, les cellules de crise destinées à identifier les éleveurs les plus fragilisés et à proposer les solutions les plus appropriées.

En élaborant avec les services de la DIRECCTE un protocole d'échange d'informations avec les professionnels pour le contrôle des irrégularités constatées dans le domaine de la concurrence et de la répression des fraudes (étiquetage, pratiques illégales, etc.) : une fiche de signalement est désormais disponible.

En adressant aux collectivités et aux opérateurs publics un courrier les sensibilisant au développement de l'approvisionnement local en **restauration collective**. Un guide juridique pour faciliter les marchés publics est également disponible et téléchargeable sur le site internet de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

En organisant le 31 juillet une table ronde présidée par le préfet de région avec les acteurs du monde agricole aux fins de présenter les mesures activées dans le cadre du plan de soutien à l'élevage et la manière dont elles vont être mises en œuvre et coordonnées au niveau régional.

Ces mesures prises au lendemain de l'annonce du plan de soutien s'inscrivent dans la continuité des démarches engagées depuis début 2015 par les services de l'Etat pour assurer la veille, le suivi et l'accompagnement des agriculteurs fragilisés par les baisses de prix constatées dans les filières de l'élevage.